

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017.

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Henri DUCARRE ; Florent PAILLÉ ; Gérard CHAPOT ; Maxime MALJOURNAL ; Christine BRUYAT ; Evelyne REY ; Isabelle KOUDOUVOH.

Absents excusés : Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ).
Yves WITKOWSKI (procuration à Georges GERIN).
Adeline DEBREUILLE (procuration à Evelyne REY).

Jacqueline ROSSI et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2017.

Philippe REVEL demande à modifier le paragraphe du point n°2 des « INFORMATIONS DIVERSES» dans lequel était retranscrite sa prise de parole.

Il demande que celui-ci soit remplacé par : « Philippe REVEL indique qu'il a pris connaissance de 140 offres environ dans le Département de l'Ain : fonds de commerces, gérances. Il précise que les gérances proposées par les communes sont dans 9 cas sur 10 des échecs commerciaux ».

Suite à cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire informe le conseil municipal que suite aux dossiers de demande de subventions envoyés aux associations, la Commission des finances s'est réunie afin de les étudier.

Liliane MASNADA indique que la commission des Finances et la commission Municipale d'Action Sociale ont étudié tous les dossiers et précise qu'en cas de non-retour d'un dossier ou en cas de dossier incomplet, aucune subvention n'est allouée.

Elle présente le tableau des subventions proposées par la Commission Finances et la Commission Municipale d'Action Sociale :

Association	Fonctionnement	Exceptionnelle	TOTAL
Anciens combattants	140 €		140 €
Ensemble Chorus	370 €		370 €
Clé des Champs	450 €		450 €
Amicale Sportive	500 €		500 €
Ecole de judo	1 500 €		1 500 €
Sou des Ecoles	2 500 €		2 500 €
Société de chasse St Hubert	70 €		70 €
Arcovi	140 €		140 €
Sous les Lauzes	90 €		90 €
Ravi	70 €		70 €
Croix Rouge	120 €		120 €
Resto du Cœur	140 €		140 €
ADAPEI de l'Ain	250 €		250 €
Total	6 340 €		6 340 €

Concernant « Virieu Animations », Liliane MASNADA précise que, pour l'instant, aucune subvention n'a été allouée dans l'attente d'une rencontre avec le bureau de l'association.

M. le Maire indique qu'effectivement une rencontre sera organisée entre le bureau de V.A. et l'exécutif communal afin d'avoir des précisions sur certains éléments du dossier de demande de subventions.

Christine BRUYAT souhaite savoir si « Virieu Animations » a déjà répondu au mail envoyé pour la proposition de rendez-vous. Maxime MALJOURNAL répond qu'il a rencontré M. FOSTIER (Trésorier) qui lui a indiqué que le bureau de l'association allait répondre rapidement.

Vote : pour à l'unanimité.

3. INSTAURATION DU RIFSEEP AU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES.

M. le Maire rappelle au conseil que le RIFSEEP est un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui a été mis en place en 2017 pour les cadres d'emplois des ATSEM et des adjoints administratifs de la fonction publique de l'Etat. Il précise que suivant le principe de parité entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale, cette indemnité a été mise en place pour les mêmes cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Il indique que la commune de Virieu le Grand a instauré ce régime indemnitaire en juillet 2017 pour les ATSEM et les adjoints administratifs.

Il rappelle que le RIFSEEP se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) versée mensuellement et éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel versé annuellement et que celui-ci remplace l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

M. le Maire rappelle également l'arrêté du 16 juin 2017 qui prévoit l'adhésion au RIFSEEP du corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il précise que, compte tenu de la publication de cet arrêté, les adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer étant le corps de référence pour le régime indemnitaire des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux, les collectivités et les EPCI doivent abroger les anciennes primes (ou indemnités) et mettre en place le RIFSEEP en remplacement de celles-ci pour ces 2 cadres d'emplois techniques de catégorie C.

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur l'abrogation des anciennes primes (IAT et IEMP) et sur la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vote : pour à l'unanimité.

4. CONTRAT CNP POUR ASSURANCE DU PERSONNEL 2018.

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance du personnel signé avec la CNP le 13 décembre 2016 pour une durée d'un an arrive à échéance le 31/12/2017 et qu'une nouvelle proposition a été faite par la CNP pour l'année 2018.

Il indique que le taux de cotisation proposé de 6.50 % de la base de l'assurance est le même que celui des années 2015, 2016 et 2017 et que le contrat couvrirait les mêmes garanties que les années précédentes :

- décès
- maladie ou accident de vie privée (avec une franchise de 15 jours par arrêt)
- maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant (sans franchise)
- accident de travail ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle (sans franchise)

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat CNP pour l'année 2018.

Vote : pour à l'unanimité.

5. FUSION ADMINISTRATIVE DES 2 ECOLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018.

M. le Maire rappelle au conseil municipal le regroupement des 2 écoles sur le site de l'école des Pelands à compter de la rentrée de septembre 2017. Pour l'année scolaire 2017/2018, les 2 directions ont été maintenues mais l'Education Nationale demande qu'il n'y ait qu'une seule direction à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

M. le Maire indique que si le conseil municipal valide la décision de ne laisser qu'une direction à compter de septembre 2018 il faudra transmettre la délibération à l'Education Nationale.

L'avis du conseil d'école sera également nécessaire à cette fusion administrative.

Christine BRUYAT souhaite savoir qui doit faire la demande pour qu'il n'y ait plus qu'une seule

direction. Le Maire répond que c'est à la mairie de le faire.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la fusion administrative des 2 écoles.

Vote : pour à l'unanimité.

6. SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AD 350.

M. le Maire indique au conseil municipal que la société TDF est locataire de la parcelle AD 455 appartenant aux consorts RIBOUD et qu'afin d'accéder à celle-ci, la commune a consenti en 1997 un droit de passage sur la parcelle communale AD 350 située en bordure de la rue du Château.

La société TDF est en cours d'achat de la parcelle AD 455 et souhaite savoir si la commune, en cas d'achat, accepte de reconduire le droit de passage sur la parcelle AD 350.

Gérard CHAPOT indique qu'il serait judicieux de vendre cette parcelle à la société TDF moyennant l'euro symbolique et la prise en charge des frais de notaire.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du droit de passage sur la parcelle AD 350.

Vote : pour à l'unanimité.

Il demande maintenant au conseil municipal de se prononcer sur la vente de la parcelle AD 350, si la société TDF est intéressée.

Vote : pour à l'unanimité.

7. SOUTIEN A LA MOTION DE L'AMRF SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'association des Maires Ruraux de France réunie en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 a demandé au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Il indique que les maires ruraux souhaitent une loi portant une vision politique nouvelle et déterminée, redonnant de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains et ce, dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Il présente au conseil municipal un projet de délibération de soutien à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ».

Christine BRUYAT précise que les « grands élus » donnent l'impression de découvrir la France et ses communes rurales.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette délibération.

Vote : pour à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

9. INFORMATIONS DIVERSES.

1) Le Maire indique que le village est illuminé depuis hier. Il remercie Maxime MALJOURNAL, les employés communaux ainsi que Dominique DE GRÉGORIO, notamment pour son travail de mise en valeur de la place Honoré d'Urfé et du rond-point.

2) Le Maire informe le conseil municipal que le service de Transport à la Demande (TAD) mis en place par la CC Bugey Sud changera de fonctionnement à compter du 2 mars 2018.

Le service en « porte à porte », tel qu'il existe actuellement sera réorganisé et ne s'adressera plus aux mêmes personnes. La réservation se fera toujours au plus tard 48h avant.

En plus de ce service traditionnel, 14 « lignes virtuelles » seront créées et relieront les communes de la Communauté de Communes à Belley et aux pôles secondaires (Virieu le Grand, Culoz, Artemare, Champagne en Valromey et Brégnier Cordon). Elles fonctionneront pour chaque commune 2 jours par semaine et les demandes de prise en charge devront être faites au plus tard la veille avant 16h. Ce service de « lignes virtuelles » est à l'essai pour un an. Une réunion publique est envisagée par la CC Bugey Sud pour expliquer le fonctionnement de ce nouveau service.

3) M. le Maire rappelle au conseil municipal l'éboulement rocheux qui a eu lieu le samedi 18 novembre 2017. Il indique son soulagement qu'il n'y ait eu aucune victime. Il souhaite remercier

toutes les personnes qui ont apporté leur aide : élus, employés, adjoints au Maire et plus particulièrement Gérard CHAPOT. Il indique que tous les rochers ont été purgés et que la route a été remise en circulation le vendredi 1^{er} décembre après-midi. Il précise qu'il reste un rocher sur la falaise mais que celui-ci a été jugé sans danger par le géologue envoyé par la protection civile et par l'entreprise spécialisée (CAN) qui a effectué la purge.

Une étude sera réalisée sur l'ensemble de la falaise. Un merlon sera créé sur le terrain appartenant au Département de l'Ain. Le plan de prévention des risques sera réétudié en partenariat avec le Département de l'Ain et la cellule de prévention des risques de la Préfecture.

Christine BRUYAT demande le coût restant à la charge de la commune. Le Maire répond que le Département de l'Ain a pris à sa charge la purge de la route départementale et 50% de la purge de la falaise. Aucune décision n'a encore été prise pour le règlement des 50% restants.

Gérard CHAPOT souhaite remercier Mme VIOLLET de la Direction des Routes du Département pour son implication et le journal « Le Progrès » pour la parfaite couverture médiatique qui a permis de répondre à de nombreuses questions des habitants.

4) Maxime Maljournal signale que des travaux d'éclairage et de gestion de chauffage ont été effectués par la société IMS2E, au nom du SIEA, dans trois bâtiments communaux : la mairie, l'école de musique et la salle des fêtes. Il précise que l'intégralité des travaux a été prise financièrement en charge par le SIEA. Ces travaux ont pour objet « les économies d'énergie ». Il remercie la société IMS2E pour la qualité de son travail et sa disponibilité. Lors de la réception des travaux, le SIEA a émis la possibilité d'autres travaux si des enveloppes budgétaires se débloquaient prochainement. Maxime Maljournal se chargera d'effectuer de nouvelles demandes auprès du SIEA.

La séance est levée à 19h45.